



*Décision Président de la Communauté d'Agglomération
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane*

CULTURE ET ÉDUCATION POPULAIRE

**CONSERVATOIRE COMMUNAUTAIRE - SIGNATURE D'UN CONTRAT DE PRESTATIONS
ARTISTIQUES AVEC L'ASSOCIATION L'ORGUE VOYAGE**

Considérant que la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay souhaite mettre en place un projet pédagogique autour de l'orgue,

Considérant que ce projet nommé « Orgel Kit » propose un atelier pédagogique interactif pour l'ensemble des élèves participants en leur proposant de fabriquer de leurs mains un instrument de musique conçu avec des matériaux nobles,

Considérant que l'association L'ORGUE VOYAGE, avec la participation de Marie-Evodie MAHIEU, intervenante, professeur d'éducation musicale en Belgique, organiste et claveciniste, présente une programmation d'ateliers de montage et de démontage de l'instrument,

Considérant que le contenu des ateliers animés par l'intervenante permet d'amener l'orgue vers un nouveau public, spécialement vers les enfants et que ce contenu correspond aux attentes pédagogiques du Conservatoire communautaire,

Considérant qu'en application de l'article R.2122-3° du code de la commande publique, il y a lieu de signer un contrat de prestations artistiques avec l'association L'ORGUE VOYAGE avec la participation de Marie-Evodie MAHIEU, dont le siège social se situe à Meux (5081) en Belgique, rue de la Motte 1C, ayant pour objet la programmation de 13 ateliers pédagogiques interactifs à destination des élèves du Conservatoire communautaire le mercredi 22 mai et des élèves des écoles primaires, Michelet et Buisson de Béthune et des écoles primaires Marmottan et Jaurès de Bruay-la-Buissière le jeudi 23 mai 2024, et ce pour un montant de 2 600 € net de taxe,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

Le Président,

DECIDE de signer un contrat de prestations artistiques avec l'association L'ORGUE VOYAGE dont le siège social se situe à Meux (5081) en Belgique, rue de la Motte 1C, ayant pour objet la programmation, avec la participation de Marie-Evodie MAHIEU, de 13 ateliers pédagogiques interactifs à destination des élèves du Conservatoire communautaire le mercredi 22 mai et des

PRECISE que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le 16 MAI 2024

Par délégation du Président
Le Vice-président délégué,



DAGBERT Julien

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : 16 MAI 2024

Et de la publication le : 16 MAI 2024

Par délégation du Président
Le Vice-président délégué,



DAGBERT Julien